

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 7 mai 2024

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guillois, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

N°29-2024-0705-1	CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CATEGORIE C A TEMPS COMPLET 35 H/SEMAINE A PARTIR DU 1ER JUIN 2024	Approuvé à l'unanimité
N°30-2024-0705-2	Subventions au CCAS de Prissac pour l'année 2024	Approuvé à l'unanimité
N°31-2024-0705-3	Subventions aux associations pour l'année 2024	Approuvé à l'unanimité
N°32-2024-0705-4	Participation aux frais de fonctionnement du RASED 2024-2025	Approuvé à l'unanimité
N°33-2024-0705-5	Projet rénovation, remise aux normes et agrandissement du patrimoine bâti pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Demande subvention DETR/DSIL 2024 tranche travaux N°1 Rénovation et mises aux normes	Approuvé à l'unanimité
N°34-2024-0705-6	ACQUISITION PAR UN PARTICULIER DE PARCELLES DE BOIS (B 0734 ET B 0740)	Approuvé à la majorité

Le Maire

Gilles TOUZET



Le secrétaire de séance

David LOUVEAU

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 09
Absents : 03

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guillois, Mrs. Biarreau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N°29-2024-0705-1

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial catégorie C à temps complet 35 h/semaine à partir du 1^{er} juin 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.542-1 à L.542-5, article 611-1 à L 611-3,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet (art 18),

VU le budget de la collectivité de Prissac,

VU la saisine du CST pour augmenter le temps de travail d'un adjoint technique catégorie C de 24 h par semaine à 35 h par semaine,

VU l'acceptation de l'agent pour augmenter son temps de travail de 24 h à 35 h par semaine,

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire le besoin d'assurer l'entretien des espaces publics, des espaces verts, de la voirie communale et autres missions d'entretien d'une commune rurale,

CONSIDERANT que cette mission peut être assurée par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques catégorie C,

COMPTE TENU des nécessités de services, croissantes, pour assurer l'entretien des espaces publics des espaces verts, de la voirie communale et autres missions d'entretien d'une commune rurale, il convient de revoir le poste de l'adjoint technique catégorie C, 24 h par semaine à 35 h par semaine le plus tôt possible,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial catégorie C, à temps complet 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2024, pour exercer les fonctions suivantes :

- Entretien la voirie, les espaces verts, les bords de route, l'assainissement et la station d'épuration
- Entretien, par des opérations de première maintenance, les bâtiments communaux
- Gérer et entretenir le matériel et l'outillage mis à disposition du service technique
- Réaliser des opérations de manutention simples et de maçonnerie etc...

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.



Fait à Prissac, le 10 mai 2024

Le Maire

Gilles TOUZET

Secrétaire de séance

David LOUVEAU

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 16 MAI 2024

Publié, affiché ou notifié le

Le Maire Gilles TOUZET 16 MAI 2024



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 09
Absents : 03

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guillois, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION 30-2024-0705-2

Objet : Subventions au CCAS de Prissac pour l'année 2024

Après exposé des activités du CCAS de Prissac,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde une subvention de huit mille euros (8 000 €) pour l'année 2024 au CCAS de Prissac.

Cette subvention sera mandatée au compte 657363.

Fait à Prissac, le 10 mai 2024

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
David Louveau

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 16 MAI 2024
Publié, affiché ou notifié le 16 MAI 2024
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 09
Absents : 03

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guillois, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N°31-2024-0705-3

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2024

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité des membres présents ou représentés, aux associations au titre de l'année 2024 les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales (<i>1abstention pour cette association</i>)	3 200 €
- Comité des fêtes	2 500 €
- Association La Manzatte	2 000 €
- Donneur de sang	350 €
- ULM Ailes en Brenne	400 €
- Association APE Lignac-Prissac	600 €
- Association Moto Cross ASMP	3000 €
- Société des Chasseurs de Prissac	300 €
- Association la truite de l'Abloux	300 €
- Comité Départemental de la Prévention routière	100 €
- Association Etang Rémy Louveau	350 €
- Indre Nature	100 €
- Club de foot FC SSRP	1 100 €
- Souvenir Français	100 €
- Bip TV	300 €
- Association Epiméthée	300 €
- Association culturelle du Prieuré	250 €

Les subventions votées ce jour seront mandatées au compte 65748

Le Maire
Gilles TOUZET



Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le 16 MAI 2024
Publié, affiché ou notifié le 16 MAI 2024
Le Maire Gilles TOUZET



Fait à Prissac, le 10 MAI 2024

Secrétaire de séance
David LOUVEAU

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 09
Absents : 03

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guilloy, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N° 32-2024-0705-4

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du RASED 2024-2025

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal avoir reçu de la commune de Saint Gaultier une demande de participation pour les frais de fonctionnement du RASED 2024-2025.

Pour la commune de Prissac le montant de la participation demandé s'élève pour 2024-2025 à **20 enfants x 2.50 € soit 50 €**.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTTE** le paiement de cette participation 2024-2025 à 50 € à la commune de Saint Gaultier.
- **CHARGE** le Maire de porter cette délibération à la connaissance de la commune de Saint Gaultier.

Le Maire souligne que la réunion de concertation demandée depuis plusieurs années à Mr le Maire de St Gaultier n'a toujours pas eu lieu.



Fait à Prissac, le 10 mai 2024

Le Maire
Gilles TOUZET

Le secrétaire de séance
David LOUVEAU

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le **16 MAI 2024**
Publié, affiché ou notifié le **16 MAI 2024**
Le Maire
Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 09
Absents : 03

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guilloy, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N° 33-2024-0705-5

Objet : Projet rénovation, remise aux normes et agrandissement du patrimoine bâti pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Demande subvention DETR/DSIL 2024 tranche travaux N°1 Rénovation et mises aux normes

M. le Maire fait part du coût prévisionnel global des travaux de rénovation, mise aux normes et extension du bâtiment de l'ancienne agence postale communale de Prissac situé 15 rue Roland Meignein. Le montant prévisionnel s'élève à 615 963.70 € HT.

Ce projet de par son coût important va se réaliser en 2 tranches de travaux :

- **Tranche travaux N°1 qui concerne la rénovation et la mise aux normes du bâtiment existant, se fera en 2024 pour un coût prévisionnel de 296 702.70 € HT (356 043.24 € TTC)**
- **Tranche travaux N°2 extension du bâtiment se fera en 2025 pour un coût prévisionnel de 319 261 €HT (383 113.20€ TTC).**

Vu le montant important de ces travaux, M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) et/ou DSIL et du Département via le FAR.

Les plans de financement prévisionnel sont les suivants :

Tranche travaux N°1 Rénovation mise aux normes du bâtiment existant en 2024 :

Cout travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
296 702.70 €	148 351.35 €	50 000.00 €	10 050.00 €	88 301.35 €
100%	50.00%	16.85%	3.39%	29.76%

Tranche travaux N°2 : Extension du Bâtiment en 2025

Cout travaux € HT	Subvention DETR /DSIL sollicitée	Subvention CDC MOVA *	FAR	Commune
319 261.00 €	159 630.50 €			159 630.50 €
100%	50.00%	0.00%	0.00%	50.00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal,

- AUTORISE M. le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes figurant au plan de financement présenté ci-dessus,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.
- Cette délibération annule et remplace la précédente délibération N°28-2024-1204-5 du 12 avril 2024.



Fait à Prissac, le 10 mai 2024

Le Maire
G. TOUZET

Le secrétaire de séance
David LOUVEAU

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-préfecture le 16 MAI 2024
Publié, affiché ou notifié le 16 MAI 2024
Le Maire, Gilles TOUZET



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 09
Absents : 03

L'An deux mil vingt-quatre le 07 mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 29 avril 2024

Présents : Mmes., Delaune, Vannier, Guilloy, Mrs. Biardeau, Jouot, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mme Brault, Mr Lepetit, Mr Leroy-Battu (excusé, donne pouvoir à Mr Montière)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N° 34-2024-0705-6

Objet : Acquisition par un particulier de parcelles de bois (B 0734 et B 0740)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal avoir reçu d'un habitant de la commune une proposition d'achat de 2 parcelles de bois, parcelles dont la commune est propriétaire. L'offre s'élève à sept mille euros net vendeur (7 000 €). Il s'agit des parcelles :

- B 0734 : 1 699 m²
- B 0740 : 22 646 m²

Après délibération, le conseil municipal procède à un vote à main levée :

- pour la vente : 8
- contre la vente : 0
- abstentions : 2

Le conseil municipal charge le maire d'informer l'acquéreur de cette décision et de prendre contact avec un notaire pour finaliser la vente. Le maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.



Fait à Prissac, le 10 mai 2024

Le Maire
Gilles TOUZET

Le secrétaire de séance
David LOUVEAU

Certifié exécutoire
Transmis à la sous-préfecture le **16 MAI 2024**
Publié, affiché ou notifié le **16 MAI 2024**
Le Maire
Gilles TOUZET

